



VOTRE LETTRE DU /  
VOS RÉF. /  
NOS RÉF. /  
DATE /  
ANNEXE(S) /  
CONTACT Denis Jérémy  
jeremy.denis@health.fgov.be  
02/524 72 77

Centre pour l'agronomie et  
l'agro-industrie de la  
province de Hainaut  
Monsieur Serneels  
Rue Paul Pastur 11  
7800 ATH

## Agrément comme station ou laboratoire effectuant certains essais et analyses en rapport avec des pesticides à usage agricole

En application des dispositions de l'arrêté ministériel du 7 avril 1995 concernant l'agrément de stations ou laboratoires qui effectuent certains essais et analyses en rapport avec des pesticides à usage agricole, la société

Centre pour l'agronomie et l'agro-industrie de la province de Hainaut  
Ferme expérimentale et pédagogique du C.A.R.A.H.  
Rue Paul Pastur 11  
7800 ATH

est agréée sous le n° **25 SL**

L'agrément est valable pour les essais suivants :

- L'**efficacité** des pesticides à usage agricole et les effets de ces produits sur le rendement des végétaux et produits végétaux, comme indiqué dans le tableau ci-après ;
- Les effets des pesticides à usage agricole sur la **qualité** des végétaux et des produits végétaux comme indiqué dans le tableau ci-après.

Secteur d'activité	fongicide
<i>Céréales, y compris la culture de semences de gazon</i>	x

L'agrément est valable pour la méthode d'application suivante :

- pulvérisation

Cet agrément est valable du **01/04/2022** au **01/04/2027**.



Remarque importante :

Au cas où d'autres types de traitements ou d'essais (mode d'application ou type de produit ou culture) devraient être réalisés, il est nécessaire de fournir préalablement au Service les documents suivants :

- une preuve que le matériel indispensable à ces essais est disponible;
- les procédures concernant l'usage de ce matériel;
- une demande d'extension de cet agrément.

Au nom du Ministre,

ir Anneke De Cock

Chef de cellule « Encadrement et valorisation des autorisations »